

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.32.2003.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS. GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 37. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À
L'HOMOLOGATION DES LAMPES À INCANDESCENCE DESTINÉES À ÊTRE
UTILISÉES DANS LES FEUX HOMOLOGUÉS DES VÉHICULES À MOTEUR
ET DE LEURS REMORQUES

1 FÉVRIER 1978

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NO 37

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique:

Lors de sa vingt-et-deuxième session, le Comité administratif de l'Accord a adopté certaines modifications rédactionnelles des textes authentiques anglais et français du Règlement No 37.

..... On trouvera ci-joint le procès-verbal dressé en conséquence. Le texte des modifications en question (doc.TRANS/WP.29/893) peut être consulté sur le site de la Division du Transport des Nations Unies pour la Commission économique pour l'Europe à l'adresse suivante : http://www.unece.org/trans/main/wp29wgs/wp29gen/wp29fdoc_s800.html. (Les copies du procès-verbal sont transmises sur papier seulement).

Le 17 janvier 2003



Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : missions@un.int. Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions permanentes dans la salle NL-300.